

# Euronext Notice

**CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique**

## **TURENNE INVESTISSEMENT SCA ABSA**

Place	Paris	Date	20/11/2006
N° Avis	PAR_20061120_5354_ALT	Marché	Alternext

### **ADMISSION D'ACTIONS ET DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC**

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1 et 4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 22.500 actions existantes composant le capital de la société TURENNE INVESTISSEMENT SCA, et,
- d'un nombre de 2.083.334 Actions Nouvelles Initiales émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 312.500 Actions Nouvelles Additionnelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension;
- un maximum de 2.418.334 bons de souscriptions d'actions (BSA A). Ils seront attribués gratuitement par la société à ses actionnaires à raison d'1 bon de souscription A ( BSA A) par action de la société après les opérations de règlement-livraison et à l'issue de la journée du 8/12/06.
- un maximum de 2.418.334 bons de souscriptions d'actions (BSA B). Ils seront attribués gratuitement par la société à ses actionnaires à raison d'1 bon de souscription B ( BSA B) par action de la société après les opérations de règlement-livraison et à l'issue de la journée du 8/12/06.

Les actions et les BSA A et BSA B seront de plein droit attachés jusqu'au 31/8/07 inclus. Les caractéristiques de ces bons seront précisées dans l'avis de résultat.

Un nombre maximum de 2.083.334 Actions Nouvelles (avant exercice de la clause d'extension) sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO).

- Fourchette de prix indicative : 11,10 EUR -12,90 EUR

Clause d'extension: En fonction de la demande, le nombre d'Actions Nouvelles offertes pourra être augmenté d'un maximum de 312.500 Actions Nouvelles Additionnelles.

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit :

- Publication de la notice légale au BALO, le 22 novembre 2006 ;
- Un dossier d'information est disponible sur les sites Internet de la société ([www.turenne-investissement.com](http://www.turenne-investissement.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### **CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL**

Durée :	du 20/11/2006 au 5/12/2006 à 12h00 (heure de Paris )
Nombre de titres :	un maximum de 1.875.000 Actions Nouvelles soit 90% de l'Offre

(avant exercice de la clause d'extension)

Etablissement en charge : NATEXIS BLEICHROEDER

### **CARACTERISTIQUES DE L'OPO**

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales , fonds communs de placement

Durée : du 20/11/2006 au 4/12/2006 à 17h00 (heure de Paris)

Nombres de titres : entre 10% et 40% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

La répartition des Actions Nouvelles entre l'OPO, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, est susceptible d'être ajustée en fonction de la demande dans les conditions suivantes:

- Le nombre d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les Actions Nouvelles Initiales offertes dans le cadre du Placement Global.
- Le nombre d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global sera automatiquement augmenté par prélèvement sur les Actions Nouvelles Initiales offertes dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.
- Il est envisagé selon la demande qui sera exprimée que l'OPO puisse dépasser 40% du nombre d'Actions Nouvelles notamment dans l'intention de servir intégralement les ordres prioritaires souscrits par les porteurs de parts de fonds gérés par TCP.

### **Catégories d'ordres susceptibles d'être émis dans le cadre de l'OPO:**

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 5 décembre 2006.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Le résultat de l'OPO ainsi que les conditions de négociation sur NSC du 11 décembre 2006 feront l'objet d'un avis publié le 5 décembre 2006.

#### **a) Ordres Prioritaires P**

Les souscripteurs de parts de Fonds FCPI et FIP (personnes physiques) gérés par Turenne Capital Partenaires inscrits en compte à la clôture du marché Alternext le 16 novembre 2006 peuvent émettre des ordres de souscription P pendant la durée de l'OPO dans les conditions suivantes:

L'ordre P a vocation, dans la limite de la première priorité (P1) jusqu'à concurrence d'un nombre maximum de 1.000 Actions Nouvelles, à être servi soit intégralement, soit au moins deux fois mieux que les ordres A. Au-delà de cette limite, ils ne donnent droit à aucune priorité.

Une même personne n'aura le droit d'émettre qu'un seul ordre P mais pourra par ailleurs émettre un ordre A; cet ordre P ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier.

Chaque ordre P devra être passé et signé par le donneur d'ordre ou son représentant en utilisant un bordereau qui sera disponible auprès de tout établissement de crédit ou tout autre intermédiaire habilité en France et devra être accompagné d'une déclaration sur l'honneur attestant de la qualité de porteur de parts, telle que définie ci-dessus du donneur d'ordre, chaque intermédiaire financier demeurant responsable du contrôle de ladite qualité de son client.

#### **b) Ordres A**

Ils se décomposent entre les fractions d'ordres A1 et A2 en fonction du nombre de titres demandés:

- Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 500 titres inclus.
- Fractions d'ordre A2 : au-delà de 500 titres.

**Libellé et transmission des ordres** : les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 4 décembre 2006 à 17 heures (heure de Paris). Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 5 décembre 2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre fractions d'ordres P1 et P2 et fractions d'ordres A1 et A2.

### Conditions d'exécution des ordres :

L'ordre P a vocation, dans la limite de la première priorité (P1)(fraction d'ordre P1) jusqu'à concurrence d'un nombre maximum de 1.000 Actions Nouvelles, à être servi soit intégralement, soit au moins deux fois mieux que les ordres A. Au-delà de cette limite (fraction d'ordre P1), ils ne donnent droit à aucune priorité.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 5 décembre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part CACEIS (Code Affilié 44) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 8 décembre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 7 décembre 2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 5 décembre 2006.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 5 décembre 2006 seront annulées.

### **Admission aux négociations des actions émises par TURENNE INVESTISSEMENT SCA**

Euronext Paris fait connaître que, à partir du 05/12/2006, les actions ci-dessous émises par TURENNE INVESTISSEMENT SCA seront admises aux négociations sur Alternext. Les négociations sur NSC des ABSA TURENNE INVESTISSEMENT débuteront le 11/12/06.

#### *Principales caractéristiques des titres admis:*

Valeur nominale:	10 EUR
Jouissance:	07/09/2006
Forme des titres:	au nominatif ou au porteur
Listing Sponsor:	SODICA
Broker:	NATEXIS BLEICHROEDER
Service financier:	CACEIS CORPORATE TRUST 23
Secteur ICB:	8775 Specialty Finance

#### *Cotation:*

Grpe Cotation:	E2	Cotation:	Continuous
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	No
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear France

Libellé:	TURENNE INV. ABSA		
ISIN:	FR0010395681	Code Euronext:	FR0010395681
Mnémonique:	ALTUR		

### **Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;

- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

\*\*\*\*\*

## CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

### TURENNE INVESTISSEMENT SCA ABSA

Location	Paris	Date	20/11/2006
Notice	PAR_20061120_5354_ALT	Market	Alternext

#### LISTING OF SHARES AND WARRANTS AND PUBLIC OFFER

Pursuant to chapter 1 (paragraph 1 & 4) and chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris has decided to admit on Alternext :

- 22,500 existing shares representing the outstanding capital of TURENNE INVESTISSEMENT SCA, and,
- a maximum of 2,083,334 new shares by way of public offering,
- a maximum of 312,500 new shares in case the extension option is fully exercised
- a maximum of 2,418,334 A warrants that will be granted by the company to its shareholders (1 A warrant for each share owned) after the settlement /delivery and after the trading day of 8/12/2006.
- a maximum of 2,418,334 B warrants that will be granted by the company to its shareholders (1 B warrant for each share owned) after the settlement /delivery and after the trading day of 8/12/2006.

These warrants will be attached to the shares until 31/8/2007. Further details about these warrants will be disclosed in the result notice of the OPO;

A maximum of 2,083,334 shares, before extension option exercise, will be offered to public by the way of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO).

Price range for the offer: **11.10 EUR - 12.90 EUR**

#### Extension option:

Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 312,500 shares.

Information regarding the terms and conditions of the offer can be provided to the public as follows:

- A legal notice published in BALO on 22/11/06
- A prospectus available on the site of the Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) and the site of the issuer. [www.turenne-investissement.com](http://www.turenne-investissement.com)

#### Global Placement procedure

Dates :	From 20/11/06 to 5/12/06 at noon CET
Number of shares :	a maximum of 1,875,000 new shares representing 90% of the Offer (before extension option exercise)
Book runner(s) :	NATEXIS BLEICHROEDER

#### OPO procedure

Subscription open for :	Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates :	From 20/11/06 to 4/12/06 at 5:00 pm CET
Number of shares :	between 10% and 40% of the Offer (before extension option exercise)

The breakdown between OPO and Global Placement may be modified as follows:

-The number of shares offered within the OPO may be increased by shares offered in the Global Placement.

-Should the OPO not be fully subscribed, the shares will be automatically transferred to the Global Placement.

-According to the demand, it is specified that the OPO could represent more than 40% of the Offer in order to allot the P priority orders.

Purchase orders can be divided into two categories:

a) P orders:

They are reserved to the owners of parts of FCPI or FIP run by Turenne Capital Partners, on the 16/11/06;

They will be fully filled under the limit of 1,000 new shares per order (P1 order portion) or at least twice as much than the A orders.

Above this limit of 1,000 shares (P1 order portion), they give no specific priority.

A P order can be completed by an A order.

b) A orders:

Purchase orders can be divided in the following portions:

▫ A1 order portions : 1 to 500 shares inclusive

▫ A2 order portions : more than 500 shares

Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, on 5/12/2006.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris in a notice on the day of introduction.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to the intermediaries by 5:00 pm (CET) on 4/12/2006. By 10:00 am CET on 5/12/2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model given in Annex. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions. Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 5/12/2006 only.

Execution of orders:

P orders will be fully filled under the limit of 1,000 new shares per order or at least twice as much than the A orders.

Above this limit of 1,000 shares, they give no specific priority.

Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of 5/12/2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between CACEIS (code 44) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 8/12/2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 7/12/2006. The trading day shown on instructions will be 5/12/2006.

It is specified that in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 5/12/2006 will be cancelled.

### ***Listing of the shares with warrants (ABSA) issued by TURENNE INVESTISSEMENT SCA***

Euronext Paris announces that, from 05/12/2006, the shares described below issued by TURENNE INVESTISSEMENT SCA will be listed on Alternext.

The A and B warrants will be created end of the 8/12/2006 after the settlement/delivery operations.

Trading of the TURENNE INVESTISSEMENT ABSA on NSC system will begin on 11/12/06.

*Main characteristics of the securities to be listed:*

Nominal value:

10 EUR

Dividend due date: 07/09/2006  
Form:  
Listing Sponsor: SODICA  
Broker: Natexis Bleichroeder  
Financial service: CACEIS CORPORATE TRUST 23  
ICB sector: 8775 Specialty Finance

*Quotation:*

Trading group:	E2	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Ccy:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear France

Product name:	TURENNE INV. ABSA		
ISIN:	FR0010395681	Euronext code:	FR0010395681
Symbol:	ALTUR		

**Special conditions applicable to orders placed:**

- any investor ( natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

## **Annex**

Document à adresser à Euronext Paris S.A. le 5/12/2006 à 10h00 (heure de paris) au plus tard  
*Document to be addressed to Euronext Paris S.A. on 5/12/2006 at 10:00 am CET at the latest*

fax : 01 49 27 16 00

### **OPO TURENNE INVESTISSEMENT SCA**

Membre dépositaire / *Depository member* :

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number*.

Adresse / *Address*:

Nom du responsable / *Person in charge*:

Numéro de téléphone / *Phone number*.

Ordres de souscription / <i>Subscription orders</i>	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of orders portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
<b>Fractions d'ordre P1</b> (entre 1 et 1.000 titres inclus) / <b>Order portions P1</b> (between 1 and 1,000 shares inclusive)		
<b>Fractions d'ordre P2</b> (au-délà de 1.000 titres) / <b>Order portions P2</b> (more than 1,000 shares)		
<b>Fractions d'ordre A1</b> (entre 1 et 500 titres inclus) / <b>Order portions A1</b> (between 1 and 500 shares inclusive)		
<b>Fractions d'ordre A2</b> (au-délà de 500 titres) / <b>Order portions A2</b> (more than 500 shares)		